Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20261007-DL_2026_10_07-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

Convocation du 01 octobre 2026

Secrétaire de séance	Anne LEVEQUES
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 23	M. HAREAU Mme JACOB Mme BERNARD M. GIRAUD M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON M. COUTURE Mme GAILLARD M. DINAHET Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 5	M. MASSON par Mme BERNARD Mme MONSIMET par M. HAREAU Mme CHAUVIN par Mme JACOB M. ROUVRAIS par M. GIRAUD Mme JOUQUAND par M. MERIEULT
Absents : 1	Mme ADAM

DL_2026_10_07
Remboursement de frais à Mme Présilia GAILLARD

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa précédente séance, à l'occasion des questions diverses, il avait soumis la situation de Mme Gaillard vis-à-vis de frais vétérinaires qu'elle a engagé, sans aucun lien avec son mandat de conseillère municipale.
Mme Gaillard a recueilli des chiens en divagation en attendant qu'ils soient récupérés par leur propriétaire, afin qu'ils ne provoquent aucun désordre sur la voie publique ni aucune atteinte aux tiers. Ces derniers ont transmis à son propre chien une maladie qui a nécessité des soins vétérinaires. Elle a sollicité la commune pour la prise en charge de la facture correspondante, émise par Vétoadom Rennes, pour un montant de 308,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 abstentions (Yves Thérin, Célia Lepaysant, Christelle Brossellier, Pascal Lemée, Agnès Delamare, Benoît Blanchard de la Buharaye, Jérémy

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20261007-DL_2026_10_07-DE

Saint-Lô) et 20 voix pour, Mme Gaillard ne prenant pas part au vote :

- **DECIDE DE REMBOURSER** la somme de 308€ au titre des frais vétérinaires engagés par Présilia GAILLARD suite au recueil de deux chiens en divagation sur la voie publique.

La secrétaire de séance

Anne LEVEQUES

Le Maire

Rodolphe HAREAU